

Maintenir votre bassin de rétention en parfait état de fonctionnement

Ouvrages d'entrée et organes de régulation

- Nettoyer systématiquement les grilles et regards pour éliminer embâcles, débris et sédiments.
- Vérifier la capacité hydraulique nominale en s'assurant de l'absence d'obstructions.
- Inspecter les vannes, diaphragmes et orifices calibrés pour détecter toute trace de corrosion ou blocage mécanique.

Entretien des talus et végétation

- Réaliser un fauchage ou un faucardage au moins une à deux fois par an.
- Prévenir l'embroussaillage pour garantir la stabilité des talus et éviter l'érosion.

Gestion des sédiments et intégrité structurelle

- Procéder au curage des sédiments dès que leur épaisseur atteint 20 à 30 % de la capacité utile du bassin.
- Respecter les seuils de curage spécifiques définis dans l'arrêté préfectoral de l'ouvrage.
- Contrôler régulièrement l'étanchéité des parois et regards en béton pour identifier fissures ou fuites structurelles.

Sécurité et signalétique

- Vérifier la solidité des clôtures pour prévenir les risques d'intrusion.
- Contrôler l'état et la visibilité des panneaux de signalisation de danger pour éviter les risques de chute.

Traitement des hydrocarbures

- Mesurer l'épaisseur de la couche de boues et d'huiles dans les séparateurs d'hydrocarbures intégrés.
- Effectuer une vidange des séparateurs tous les 6 mois à 1 an selon les besoins constatés.

Suivi administratif et exutoire

- S'assurer du bon écoulement des eaux vers l'exutoire final (fossé, réseau ou milieu naturel).

- Surveiller l'absence d'érosion en pied de talus au niveau de la sortie.
- Tenir à jour un registre d'entretien consignait les dates d'intervention, les anomalies, les actions correctives et les volumes de déchets évacués.